



CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS

40 Quai du Havre
76460 SAINT VALERY EN CAUX
SIRET : 428 148 993 00028 - APE : 8551Z

Tél. : 02 35 97 25 49

Email : contact@cnavaleriquais.fr
www.cnavaleriquais.fr

CONTRAT DE FORMATION À LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE À MOTEUR

(Exemplaire bateau école ou candidat)

Entre - L'établissement de formation

Club Nautique Valeriquais, ci-dessus désigné

Et - Le candidat

NOM : Prénom : Né(e) le : A :

Adresse Postale :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Ou éventuellement représenté par son représentant légal :

M/Mme : Tél :

1. Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur

Option(s) : PERMIS CÔTIER PERFECTIONNEMENT

Un minimum de 5h de formation théorique est prévu (en salle), pour former l'élève au niveau requis pour être présenté à l'épreuve théorique du permis. 3h30 de formation pratique sont prévues, afin d'arriver au niveau requis pour la validation des acquis du pilotage d'un navire dont 2h00 à la barre.

2. Coût de la formation

Forfait formation : - Côtier 360.00€ - Cours de perfectionnement pratique/théorique 65€/h

A prévoir en plus : Timbre fiscal : 78.00€ (droit de délivrance du permis) + 30 euros lors du passage du code

Le livret du Code ainsi que les accès pour réviser et s'entraîner en ligne sont compris dans le prix de la formation.

3. Conditions particulières

L'intégralité du coût de la formation est due à l'inscription (paiement par carte, chèque ou espèces). En cas de résiliation du contrat, le montant total de la formation restera dû au Bateau Ecole.

4. Modalités de paiement

Montant à payer :

Carte Chèque Espèces

J'ai pris connaissance des conditions générales au verso et les accepte

Je reconnais avoir reçu ce jour un exemplaire du présent contrat

Fait à : Le :

Signature du candidat ou du représentant légal :

Signature du Formateur Fabrice BACCALA N°24612 :



CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS

40 Quai du Havre
76460 SAINT VALERY EN CAUX
SIRET : 428 148 993 00028 - APE : 8551Z

Tél. : 02 35 97 25 49

Email : contact@cnavaleriquais.fr

www.cnavaleriquais.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS s'engage à délivrer au candidat une formation conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le nombre d'heures minimum que le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS estime nécessaire à une bonne formation est communiqué au candidat. Le programme de formation est fourni au candidat (voir annexe). Le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS établi au nom du candidat une fiche de suivi de formation. Cette fiche sera conservée pendant trois ans dans les archives du CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS. Le calendrier de formation est établi par CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS en concertation avec le candidat, en fonction de leurs disponibilités respectives.

Le déroulement de la formation : Le candidat suivra une formation théorique et une formation pratique. Le nombre d'élèves embarqués ne doit pas dépasser 2. Le temps minimum obligatoire pour la formation pratique est de 3 heures 30 dont 2 heures minimum de conduite. Cependant, la durée de la formation du candidat est fonction du temps nécessaire pour l'apprentissage des manœuvres et pour la connaissance de la réglementation relative à la conduite des bateaux de plaisance à moteur. La validation des connaissances pratiques sera faite par le formateur. La partie pratique ne pourra être validée par le formateur qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration. Si à l'issue de la formation pratique minimale obligatoire, le formateur juge que le candidat n'est pas apte pour une validation du permis, une formation complémentaire lui sera proposée. Un livret du candidat est remis, en toute propriété, le livret de certification est gardé par le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS. Ce dernier fait valider ce document par l'administration en même temps que le dossier d'examen.

OBLIGATIONS DES PARTIES

Démarches administratives

Le candidat s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques du CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS, ainsi que le calendrier de la formation. Le candidat mandate le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS pour effectuer les démarches administratives nécessaires en son nom et pour son compte ainsi que pour recevoir communication par l'autorité administrative et ses partenaires agréés des informations le concernant. Le contrat est valable 12 mois à compter de la signature, date au-delà de laquelle il devra être renégocié. La formation dispensée est conforme à l'Arrêté du 28 septembre 2007.

Elle comprend une formation théorique en salle de cours et une formation pratique embarquées. Lorsque le candidat aura subi avec succès l'épreuve théorique organisée par l'administration et que votre formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus au livret d'apprentissage, celui-ci vous délivrera une attestation provisoire de navigation, puis dans un délai maximum d'un mois, l'administration vous adressera votre permis à domicile. Leçons annulées : sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié au CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS, toute leçon non décommandée par Le candidat au moins 48 heures à l'avance n'est pas remboursée. Si elle n'a pas été payée à l'avance, elle est considérée comme due. Sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié au candidat, le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS s'engage à n'annuler aucune leçon moins de 48 heures à l'avance. À défaut, la leçon doit être reportée.

CONDITIONS DE RÉSILIATION

Le candidat peut résilier le présent contrat à tout moment par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception à l'adresse postale du CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS ou par courriel à l'adresse électronique du CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS, moyennant paiement des prestations déjà réalisées. La résiliation prend effet 15 jours à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée ou de l'envoi recommandé électronique. Ce délai de préavis ne s'applique pas en cas de motif légitime. Le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS peut résilier le présent contrat en cas de violence avérée, de mise en danger d'autrui, d'incivilités ou de manquements répétés à l'une de ses obligations issues du présent contrat (hypothèse; retards de paiement non régularisés), après mise en demeure spécifiant le motif de la résiliation notifiée par lettre recommandée ou de l'envoi recommandé électronique avec avis de réception. La résiliation prend effet 15 jours à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée ou de l'envoi recommandé électronique. Le candidat peut contester la décision du CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS. A défaut de solution, il peut recourir à une procédure de médiation. La résiliation du présent contrat avant son terme entraîne l'apurement définitif des comptes. Le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS facturera le montant des prestations réalisées jusqu'à la date de la prise d'effet de la résiliation. En cas de prestations déjà réglées par Le candidat dans le cadre d'un forfait, le remboursement s'effectue au prorata des prestations déjà réalisées. En cas de prestations non encore facturées au candidat dans le cadre d'un

forfait, la facturation s'effectue au prorata des prestations déjà réalisées. Le dossier du candidat lui sera restitué gratuitement à tout moment à sa demande ou à celle d'un tiers dûment mandaté par lui.

RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de désaccord ou litige entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige découlant de la validité, exécution, résiliation du présent contrat est soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. À défaut de solution amiable, Le candidat peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L. 612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du code de la consommation à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant au CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS, relatif au présent contrat. Avant de saisir le médiateur, le candidat doit avoir adressé au préalable une réclamation écrite au CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS. Il doit saisir le médiateur dans le délai d'un an maximum à compter de sa réclamation écrite.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le candidat est informé que les données personnelles recueillies sur ce contrat font l'objet de traitements automatisés nécessaires à l'exécution de ce dernier. Le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS est responsable du traitement de ces données personnelles qu'elle collecte et traite pour établir le contrat et fournir les services d'enseignement à la conduite qui y sont mentionnés. Seules les données personnelles strictement nécessaires à l'exécution du présent contrat sont traitées par le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS. Le CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité optimal des données personnelles qu'il traite. Les données recueillies seront conservées pendant toute la durée du contrat et seront supprimées au bout de 5 ans à compter de son terme. Le candidat bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, d'effacement de ses données personnelles, ainsi qu'un droit de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci. Il peut exercer ses droits en adressant un courriel au CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS (mentionné au recto). Il a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Voir conditions générales de vente sur notre site <https://www.cnavaleriquais.fr/>